

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Gérard BRAUD
Date de convocation : 2 juin 2023

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, M. Pierre-Yves FREDOUÉIL, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, Mme Aurélie GENAY, , M. Philippe DANIEL.

Membre absent excusé : Mme Emilie FORT-SEGURA, pouvoir à M. Yves SCHNEIDER

Monsieur Gérard BRAUD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 mai 2023. Aucune remarque n'est formulée sur ce procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. SAUR : devis pour le renouvellement du poteau incendie à La Védiais
2. Motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin
3. Décision du bureau municipal et du maire

*_*_*_*_*_*

1. SAUR : devis pour le renouvellement du poteau incendie à La Védiais

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de remplacer le poteau incendie situé à La Védiais en raison de sa vétusté (fuites récurrentes). Le devis de la SAUR s'établit à 2 370 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis avec la SAUR pour le remplacement du poteau incendie situé à La Védiais.

2. Motion de soutien à Yannick MOREZ, maire de Saint-Brévin

Monsieur le maire fait part d'une demande conjointe de l'association des Maires de Loire-Atlantique (AMF44) et de l'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique (AMRF44) pour adopter une motion de soutien au maire de Saint-Brévin Yannick MOREZ et pour dénoncer collectivement les menaces et violences subies au quotidien par les élus.

« La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur. Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos

sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la motion de soutien à Yannick MOREZ et contre les violences faites aux élus

3. Décision du bureau municipal et du maire

Bureau municipal du 5 juin 2023

HALLE DE GRUELLEAU

Les services proposent de revoir le fonctionnement des locations de la halle

En effet, dans le cas de l'utilisation de la cuisine, il s'avère nécessaire d'expliquer la mise en route des appareils

- Prévoir systématiquement un état des lieux avec Hugo (ou Jean-Charles) le vendredi

SALLE DU TEMPS LIBRE

Utilisation de la salle pour les activités de judo

- Lundi : 17h – 19h
- Mercredi : 10h – 12h

Stockage des tapis dans le local chaises

ECOLE PUBLIQUE

Sortie scolaire à la ferme des Landes Vivantes : devis pour un car

- Coût pris en charge sur le solde du budget Equipement

CCN – SERVICES A LA PERSONNE

Dans le cadre de la semaine bleue, en partenariat avec le dispositif MarSOINS, la CCN souhaite implanter le camion sur la commune le vendredi 6 octobre matin

- Accord sur le parking du marché

Décision du maire

Validation devis

Devis CLEAN attitude (PUCEUL) pour lavage vitreries

- Salle du Temps Libre : 373,20 €
- Groupe scolaire : 706,20 €
- Mairie : 211,20 €

Devis CEDEO pour contacteur manométrique (déclenchement pompe arrosage stade) : 57,23 €

Calendrier des prochains conseils municipaux

Lundi 10 juillet (sous réserve)

Mardi 12 septembre (Présentation du PLUi par Mme GAUTIER, Vice-présidente et La Boîte de l'Espace)

Relevé de décisions affiché le 16 juin 2023

Le Maire,
Didier BRUHAY

Le secrétaire,
Gérard BRAUD